

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de l'élagage d'arbres en bord de la route Départementale 342/Avenue Bernard Chochoy réalisé par TERA TERRE SAS au 8 Route d'Acquin – 62380 LUMBRES.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

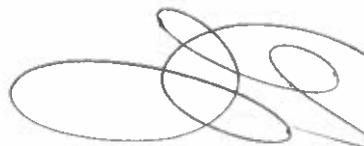
Article 1 : Le stationnement sera interdit droit des travaux sur la route Départementale 342/Avenue Bernard Chochoy **du Lundi 26 Février 2024 au Mercredi 13 Mars 2024.**

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h et si nécessaire un alternat par feux tricolores.

Article 3 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par l'entreprise TERA TERRE SAS.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise TERA TERRE SAS,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 08 Février 2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **9 FEV. 2024**